



Commission Sportive Générale

Réunion du 25 Novembre 2022 en visio conférence

Présidence : M. Jamal SOUADJI

Présents : MM. Jean-Claude ORTUNO, Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de séance : M. Eric TEURNIER (Administratif).

Seniors D3 B Match 51442.1 Js Villetaneuse/Vaujourns Fc du 27/11/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance du justificatif de la Ville de Villetaneuse demandant l'impraticabilité du terrain Lama dans l'attente des réparations d'éclairage,

Considérant que le justificatif est à en-tête de la Ville signé du Maire,

Par ces motifs,

Accorde le report de cette rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.
